

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 09 septembre à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 28 août 2020, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Poulan Pouzols sous la présidence de Didier SOMEN.

Objet : Fixation du montant des indemnités du Président, des Vice-Présidents en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
Référence : D 2020.17

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 27
Voix délibératives : 23

Titulaires présents : Christine BARRILLIOT, Christian BORDOLL, J-Marc CINTAS, J-Claude CLERGUE, Thierry DOUZAL, Françoise EMERIAUD, Christian PUECH, Didier SOMEN, Sylvian CALS, J-Claude MADAULE, Marie-Claude ROBERT, Pascal THIERRY, Sabine BOUDOU-OURLIAC, Bernard BOUVIER, Sylvie GRAVIER, Bruno BOUSSQUET, Patrick CARAYON, J-Luc ESPITALIER, Claude CRAYSSAC, Guy GAVALDA, Myriam VIGROUX

Suppléants présents avec voix délibérative : Caterina FUSCO, Serge BOURREL

Titulaires excusés : J-Luc CANTALOUBE

Suppléants présents sans voix délibérative : Alain BOYER, Claude HUET, Sandrine SANDRAL, Didier ROUDIER

Suppléants excusés : Jean-Michel SIBRA, Elisabeth COUTOU, Bernard TRESSOLS, Bernard LAFON, Christine FARSSAC

Conseillers communautaires sans voix délibérative : Sylvie BASCOUL, Claude ROQUES,

Autres participants : Christian BRUHAT, Stéphanie CANTALOUBE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Bernard BOUVIER

Vu le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et des vice-présidents des EPCI et des syndicats mixtes, dont notamment ses articles L. 5211-12, L. 5721-8 et R.5211-4,

Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 relatif à la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique,

Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif à l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Considérant que la population totale prise en compte au niveau du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est de 58 488 habitants (INSEE 2017),

Considérant que pour un syndicat mixte fermé ayant une population totale comprise entre 50 000 et 99 999 habitants, les taux maxima des indemnités de fonction brutes mensuelles sont de :

- ✓ 29,53 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président
- ✓ 11.81 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour un Vice-Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- **de fixer le taux des indemnités du Président et des Vice-Présidents ayant reçu délégation**, comme suit :
 - ✓ pour le Président : 14.765 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
 - ✓ pour les Vice-présidents : 5.905 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- de procéder à compter du 9 septembre 2020 au versement mensuel des indemnités du Président
- de procéder au versement mensuel des indemnités des Vices-Présidents à compter de la date de l'arrêté portant délégation de fonction

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN

